



Saint-Cyprien, le mardi 3 mai 2016

ARRETE N° 16/TECH-P/111
PORTANT REGLEMENTATION PERMANENTE DE STATIONNEMENT
Rue Edmond Rostand

Le Maire de la commune de Saint-Cyprien,
Maitre Thierry DEL POSO

VU les articles L2212-1, L2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les articles R 417-10 et R 417-11 du code de la route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
VU l'arrêté municipal en date du 22 avril 2014 portant délégation au titre de l'article L.2122.18 du C.G.C.T. à monsieur Thierry SIRVENTE, Adjoint,

CONSIDERANT qu'afin de faciliter l'accès à leur domicile des riverains de la Rue Edmond Rostand, il convient de réglementer le stationnement dans la rue Edmond Rostand,
CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité publique, de sauvegarder l'ordre public,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement et l'arrêt des véhicules sont interdits au droit du numéro 1, rue Edmond Rostand. Une ligne jaune continue matérialise l'interdiction de stationner et s'arrêter sur l'emplacement, **conformément au plan joint au présent arrêté.**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet le jour la mise en place de la signalisation réglementaire par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie, le Responsable de la Police Municipale, les Services Techniques Municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
Thierry SIRVENTE



Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
Consécutivement à son affichage
Le **04 MAI 2016**
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet
D'un recours contentieux devant le tribunal
Administratif dans un délai de deux mois à compter
de sa publication

Copie à :

- Secrétariat général
- Police Municipale
- Pompiers
- Affichage Mairie
- Annexe Mairie
- Services Techniques
- Cabinet
- Sud Roussillon
- Acmo
- Communication

COMMUNE DE SAINT CYPRIEN

ARRÊT ET STATIONNEMENT INTERDITS

FACE AU 1 RUE EDMOND ROSTAND



A Saint-Cyprien, le 03 mai 2016

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Thierry SIRVENTE

